



FORMATION : FICHE PROGRAMME

HABILITATION EN ÉLECTRICITÉ

H0-BR-BC-B1-B2-V recyclage

RECYCLAGE DES CONNAISSANCES DU PERSONNEL ÉLECTRICIEN

(Selon la norme NFC 18-510)

OBJECTIFS :

Retour d'expérience, rappel des points fondamentaux et mises à jour des connaissances des personnes habilitées et définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés.

PERSONNES CONCERNÉES :

H0 : Personne devant accéder sans surveillance dans des locaux ou emplacements HT réservés aux électriciens.

BR : Personnel électricien chargé d'assurer des interventions sur des ouvrages électriques BT.

BC : Tout électricien chargé d'assurer des consignations et déconsignations sur des ouvrages électriques BT.

B1-B2 : Tout électricien chargé d'exécuter des travaux hors tension et chargé de travaux sur les ouvrages électriques en basse tension.

V : Aptitude aux travaux au voisinage.

PRÉREQUIS :

Niveau d'habilitation existant.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Exposé et discussions étayés de textes illustrés par des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.

Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

Méthode interactive s'appuyant sur les expériences vécues.

Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.

DURÉE :

Tous les 3 ans : 2 jours, soit 14 heures, comportant une mise en application pratique, éventuellement dans l'établissement du stagiaire.

Cette durée peut être modifiée dans le cas de stage en entreprise afin de répondre au mieux aux besoins particuliers.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

8 au maximum.

CONTENU DE FORMATION :

Formation théorique : 10 heures

- Retour d'expérience, rappel des points fondamentaux et mise à jour des connaissances
- Module spécifique formation H0-BR-BC-B1-B1V-B2-B2V

Formation pratique et évaluation : 4 heures

- Mise en pratique des connaissances
- Evaluation théorique et pratique

ÉVALUATION DE LA FORMATION :

À l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques (Savoir) et pratiques (Savoir-Faire), le formateur formulera à l'employeur un avis nominatif lui permettant ainsi de définir le contenu du titre d'habilitation.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NF C 18-510.

PRIX :

Prix Inter-entreprises : 320 € HT par personne

SERVICES PRATIQUES :

Accès handicapé

Parking à disposition des stagiaires